

Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique de bagneux92.fr

Le site **bagneux92.fr** est un outil numérique essentiel pour les citoyens, les usagers, et les acteurs publics. Afin de respecter les engagements en matière d'accessibilité numérique et conformément à la réglementation sur l'accessibilité des sites internet des administrations publiques, la Ville de Bagneux a mis en place ce Schéma Pluriannuel d'Accessibilité (SPA).

Le but de ce schéma est de garantir l'accès à l'ensemble des informations et services numériques du site aux personnes en situation de handicap. Il est mis à jour de manière régulière pour refléter les progrès réalisés et les actions à entreprendre pour améliorer l'accessibilité.

1. Constat actuel

Note actuelle en accessibilité : 41,7%

À ce jour, l'analyse d'accessibilité réalisée sur le site **bagneux92.fr** révèle une note globale de **41,7%** de conformité aux normes d'accessibilité (RGAA 4.1). Et une note moyenne de 47 %. Cette note indique des points de blocage importants, notamment dans les domaines de :

- **Navigation et interfaces interactives** : la navigation clavier n'est pas totalement fluide et certaines fonctionnalités interactives ne sont pas pleinement accessibles.
- **Contenus multimédias** : absence de sous-titrage et de transcription pour les vidéos, et une gestion insuffisante des descriptions audio pour les éléments visuels.
- **Contrastes et lisibilité** : plusieurs éléments présentent des contrastes insuffisants, notamment pour les textes sur certains fonds.
- **Balises alternées** : certaines images ne disposent pas de balises alt adéquates, ce qui empêche une bonne lecture par les lecteurs d'écran.

2. Plan d'action

A. Actions immédiates (2025 - 2026) :

- **Correction des éléments critiques** identifiés lors de l'audit (notamment la navigation au clavier, la mise à jour des contrastes et l'ajout des balises alt sur les images).
- **Objectif : Atteindre 60-70% de conformité** d'ici la fin de l'année 2026 en priorisant les problèmes les plus urgents.
- **Mise en conformité des vidéos** : Ajout des sous-titres et des transcriptions sur toutes les vidéos disponibles sur le site.
- **Amélioration des contrastes** dans les sections de texte principales pour atteindre une conformité de type AA du WCAG.
- **Révision des formulaires et interfaces interactives** pour les rendre accessibles avec des technologies d'assistance.

B. Actions à moyen terme (2026 - 2027) :

- **Atteindre 70-90% de conformité** avec les critères du RGAA d'ici 2027 en travaillant sur

les éléments secondaires, comme l'intégration des outils d'accessibilité (lecteurs d'écran, etc.).

- **Tests utilisateurs réguliers** : Effectuer des tests d'accessibilité avec des personnes en situation de handicap, et intégrer leurs retours dans les itérations du site.
- **Optimisation des menus et sous-menus** pour garantir une navigation fluide via le clavier et une bonne utilisation des lecteurs d'écran.
- **Mise à jour continue des contenus** pour garantir qu'ils respectent les normes d'accessibilité à chaque ajout ou modification.

C. **Actions à long terme (2027 - 2028) :**

- **Dépasser 95% de conformité** en corrigeant les derniers points faibles et en introduisant des technologies d'accessibilité innovantes.
- **Veille continue** sur l'accessibilité : Suivre les évolutions du RGAA et des WCAG pour intégrer les nouvelles normes en vigueur.
- **Feedback et maintenance** : Maintenir un canal de retour utilisateur actif pour permettre aux usagers de signaler des problèmes d'accessibilité au fur et à mesure des mises à jour du site.

3. Suivi et évaluation

- **Évaluation trimestrielle** de la note d'accessibilité, avec des audits internes réguliers pour mesurer la progression.
- **Développer des actions de formation et de sensibilisation des agents.**
- **Prendre en compte de l'accessibilité numérique** dans les nouveaux projets

4. Communication et implication des utilisateurs

- **Sensibilisation des citoyens** : Intégrer des éléments sur le site pour informer les utilisateurs des efforts réalisés pour améliorer l'accessibilité et leur donner la possibilité de participer activement à l'amélioration continue, notamment via des retours d'expérience.
- **Partage des progrès** : Publier des mises à jour régulières sur l'évolution de l'accessibilité sur le site, avec des informations sur les actions menées et les résultats obtenus (par exemple, "La note d'accessibilité du site a progressé de 47% à 60% en 6 mois").
- **Publier le bilan** des plans d'actions annuels.